



Appel à projet 2022



Contrat de Ville 2015-2022
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance

Préambule

La politique de la ville est une politique nationale et locale de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants. Cette politique repose sur une « géographie prioritaire », « un programme de renouvellement urbain », des contrats cadres adaptés à chaque quartier et l'implication des citoyens via les « conseils citoyens ».

Le Contrat de Ville de l'agglomération Gap-Tallard-Durance a été signé le 22 avril 2015 pour la période 2015-2020. Il vise un quartier prioritaire (QPV) : le quartier du Haut-Gap et 4 quartiers de veille active (QVA) : Fontreyne-les Cèdres, Molines-St Mens, Beauregard-Kapados et le centre-ville. Un protocole d'engagements renforcés et réciproques proroge le Contrat de Ville jusqu'en 2022 (cf. annexe).

Au titre de l'appel à projet 2022, une amplification des actions visant à soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle, à consolider les parcours éducatifs et à accélérer le renouvellement urbain sera attendue.

Calendrier de l'appel à projet 2022 :

- semaine du 2 novembre 2021 : lancement de l'appel à projet
- **10 décembre 2021 : date de clôture de réception des dossiers**
- 15 et 16 décembre 2021 : commissions d'instruction des dossiers **en présence des porteurs de projets (visio)**
- janvier 2022 : comité technique de programmation
- février 2022 : comité de pilotage de programmation



L'inter-consulaire



LES OBJECTIFS

Les financements apportés par le Contrat de Ville ont pour objectif de développer des actions supplémentaires ciblant le quartier prioritaire du Haut-Gap et les quartiers de veille. Ils renforcent les politiques publiques sur les 3 piliers suivants :

- Cohésion Sociale
- Emploi - Développement Économique
- Habitat - Cadre de Vie

Le Contrat de Ville fixe 3 trois priorités transversales :

-  l'égalité femme/homme
-  la jeunesse
-  la lutte contre les discriminations

PILIER COHÉSION SOCIALE

Santé

- Promouvoir l'éducation à la santé : notamment des actions d'éducation à la vie affective. - En lien avec la stratégie de lutte contre la pauvreté, développer des actions pour lutter contre la précarité menstruelle
- Développer des actions valorisant l'économie circulaire, les circuits courts - sensibilisation à l'alimentation saine et lutte contre la précarité alimentaire
- Développer des actions de prévention des conduites addictives (produits psycho-actifs, usage des écrans...)
- Favoriser l'insertion par le sport
- Organiser des rencontres itinérantes permettant d'aborder la parentalité, l'alimentation saine et solidaire et créer ainsi du lien social

Publics prioritaires : personnes isolées - personnes vulnérables - personnes seules / renforcer les démarches "d'aller vers"

Education

- Prendre en compte tous les facteurs (sociaux, culturels, sanitaires, familiaux, environnementaux,...) influant sur le développement, le bien-être et l'épanouissement des enfants résidants et/ou scolarisés dans les Quartiers Politiques de la Ville
- Développer des actions de prévention du décrochage scolaire et de prévention des ruptures
- Agir sur les continuités de parcours, soutenir les actions d'aide aux apprentissages impliquant les parents

- Promouvoir l'égalité de chance des jeunes vis-à-vis des études supérieures et de la réussite scolaire (favoriser l'accès à l'information et à la recherche de stages, soutenir les jeunes et les familles aux différentes étapes)
- Mener des actions de prévention prenant en compte les risques liés aux phénomènes de harcèlement, dans ou hors cadre scolaire (dans la vie quotidienne, sur la Toile,...) en impliquant l'environnement social et familial du jeune
- Proposer des actions de prévention et d'éducation en direction des enfants et des parents sur les usages du numérique (usage des réseaux sociaux, des jeux vidéos,...).
- Mettre en œuvre des projets, démarches qui favorisent le développement des fonctions cognitives des élèves (attention, mémoire, anticipation, planification, orientation, compréhension des émotions, des pensées des autres)

Publics prioritaires : jeunes - âges charnières : sortie élémentaire, fin de collège, etc -familles

Initiatives collectives / vie associative

- Encourager la réalisation de Missions d'Intérêt Général pour les volontaires du Service National Universel (SNU) et/ou pour les volontaires en service civique
- Soutenir les initiatives collectives et le développement associatif
- Favoriser les actions du "vivre ensemble"

Publics prioritaires : jeunes - inter-génération

Sport, culture, loisirs

- Développer des actions d'acquisition des savoirs fondamentaux sportifs (savoir rouler à vélo, aisance aquatique)

Publics prioritaires : jeunes de 6-11ans

- Développer la place du sport dans la société, favoriser l'accès au sport pour tous les publics avec une mixité femme/homme

Publics prioritaires : jeunes - personnes vulnérables

- Favoriser le développement des mobilités actives
- Encourager les actions de découverte de la nature par la pratique de sport de nature
- Soutenir des projets culturels contribuant au lien social

Publics prioritaires : tout public

PILIER EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Emploi

Public cible : habitants du QPV et des quartiers de veille active (notamment : seniors, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, jeunes).

- Développer des actions facilitant l'accès à l'emploi et l'aide au maintien de l'emploi (aide à la mobilité (au permis de conduire), à travers des actions de remise à niveau : apprentissage du français, lutte contre l'illettrisme, lutte contre l'illectronisme...)
- Développer les actions d'accompagnement à l'emploi : garantir un accompagnement adapté, particulièrement en faveur des jeunes, des personnes isolées et des demandeurs d'emploi de longue durée afin de leur permettre de s'engager dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle (identifier les freins, proposer un accompagnement de proximité, élaborer un projet professionnel réaliste et réalisable (projet de formation, d'entrée en formation...))
- Préparer l'adaptation à l'emploi selon les besoins et les projets des personnes en lien avec les partenaires : Développer des actions d'accompagnement vers les métiers du numérique, du sport et de l'animation
- Développer des actions combinant insertion professionnelle et lutte contre la précarité financière

Publics prioritaires : jeunes moins de 25 ans - parents isolés

Développement économique

- Développer des actions de soutien à la création d'activités : lever les freins à la création d'activités et accompagner les porteurs initiateurs d'activité
- Développer des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat
- Soutenir les initiatives locales et solidaires : soutenir et appuyer les structures implantées dans les quartiers et les accompagner dans leur développement
- Faciliter la découverte des emplois « non pourvus » à travers l'ouverture du monde de l'entreprise

Publics prioritaires : insertion des publics féminins

PILIER HABITAT - CADRE DE VIE

Habitat

- Développer des actions de sensibilisation aux éco-gestes et au tri sélectif et à la gestion des encombrants
- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie (espaces publics, parties communes)
- Développer les techniques et savoir-faire pour entretenir son logement
- Développer des actions de sensibilisation aux impayés de loyer
- Soutenir les projets participatifs des habitants visant à conforter le lien social
- Proposer des actions destinées à promouvoir la mémoire du quartier (recueil et valorisation) qui s'inscrivent dans la dynamique de renouvellement urbain initiée sur le quartier prioritaire

Publics prioritaires : tout public

Accès au Droit

- Soutenir les démarches administratives et budgétaires des ménages, en articulation avec le Plan Pauvreté
- Renforcer la justice de proximité et l'aide aux victimes
- Proposer un soutien ou un accompagnement de proximité dans la gestion du budget au quotidien pour lutter contre le surendettement ou les impayés

Publics prioritaires : tout public

Prévention de la délinquance

- Proposer des actions permettant d'agir sur les facteurs de risque et d'entrée dans la délinquance - Mener des actions de prévention primaire pluridisciplinaires, s'adressant à un public large, en identifiant des thématiques prioritaires (prévention des addictions, éducation à la citoyenneté, harcèlement, accès aux droits,...).
- Favoriser les actions participatives et les initiatives réalisées par des jeunes / promouvoir les capacités et les ressources des jeunes
- Développer des chantiers éducatifs
- Développer des actions pour prévenir la récidive

Publics prioritaires : mineurs, jeunes majeurs et familles

AXE TRANSVERSAL

Une partie de l'enveloppe financière 2022 sera dédiée aux actions transversales du Contrat de Ville:

- coordination des actions politique de la ville sur les thématiques prévention de la délinquance et réussite éducative
- observatoire à l'échelle de l'agglomération
- moyens de fonctionnement pour le Conseil Citoyen

Les partenaires du Contrat de Ville souhaitent ouvrir l'appel à projet à la nécessaire communication auprès des habitants, des partenaires et des publics cibles tel que cela a pu avoir lieu pour l'opération Quartiers d'été.

Proposer une action de communication structurée permettant de rendre visible et faire connaître la programmation annuelle

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

1. Les projets doivent répondre aux orientations de chaque pilier et s'adresser aux habitants du quartier prioritaire et des quartiers de veille.

2. La sélection des projets prendra en compte les critères suivants :

- déposer le projet avant la date limite du 10 décembre 2021
- demande de subvention portant sur du fonctionnement (pas d'investissement)
- actions mises en oeuvre sur l'année civile 2022 (année scolaire 2022-2023 éventuellement selon projets)
- ne pas se substituer au droit commun
- cibler le quartier prioritaire du Haut-Gap et éventuellement les quartiers de veille
- être en capacité de communiquer sur son action et de mobiliser le public cible: les modalités d'information, d'association et de participation du public concerné par le projet devront être précisées, ainsi que la capacité du porteur à aller-vers les publics
- être porté par des associations ou des structures d'intérêt général
- s'appuyer sur un budget comportant une part d'autofinancement (20% minimum)
- prendre en compte les 3 priorités transversales : égalité femme-homme / jeunesse / lutte contre les discriminations
- pour les demandes de renouvellement d'action, avoir transmis le bilan définitif ou à défaut intermédiaire de l'action 2021

L'équipe opérationnelle est disponible pour vous accompagner dans l'élaboration de votre dossier.

Secrétariat - accueil : Mme MARTIN - 04.92.53.22.70